

AVERTISSEMENT

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention, ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur. »

FIP 45

Code ISIN : Parts A FR0011022029 - Parts B FR0011038413

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ, non coordonné soumis au droit français

Société de Gestion : Turenne Capital Partenaires

1. OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds est de prendre des participations, à hauteur de 90 % (le « **Quota du Fonds** ») au moins de son actif, dans des petites et moyennes entreprises exerçant leur activité principalement dans la « **Zone géographique** » regroupant les régions limitrophes suivantes : Ile-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes (les « **Sociétés de Proximité** »).

Les Sociétés de Proximité seront principalement non cotées et présenteront un chiffre d'affaires généralement compris entre un million (1.000.000) d'euros et cinquante millions (50.000.000) d'euros.

(i) Les 10 % restant de l'actif du Fonds, (ii) les sommes collectées en attente d'investissement et (iii) les sommes en attente de distribution pendant la période de pré-liquidation ou de liquidation, seront investis dans différents actifs visés par le Règlement, étant précisé que cette poche pourra être intégralement investie en actions, obligations ou produits monétaires.

Ce Fonds a une durée de vie de six (6) années soit jusqu'au 15 juin 2017 (pouvant aller jusqu'au 15 juin 2019 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de gestion) pendant laquelle les demandes de rachats sont bloquées (sauf cas de déblocage anticipés prévus dans le Règlement). La phase d'investissement durera en principe pendant les quatre (4) premiers exercices du Fonds. La phase de désinvestissement commencera en principe à compter de l'ouverture du 5^{ème} exercice (toutefois la période de pré-liquidation ne pourra débuter qu'à l'ouverture du 6^{ème} exercice). En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 15 juin 2019.

2. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FONDS

Principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le Fonds peut investir :

- Titres de capital (actions) de sociétés cotées ou non cotées sur un marché français ou étranger ;
- Titres donnant accès au capital (Obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions...) de sociétés cotées ou non cotées sur un marché français ou étranger ;
- Parts de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés étrangères dotées d'un statut équivalent ;
- Avances en compte courant ;
- Billets à ordre, certificats de dépôt et bons de trésorerie ;
- OPCVM monétaires, obligataires ou actions ;
- Parts de fonds de gestion alternative (à l'exception des Hedge Funds).

3. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Indicateur de risque du Fonds



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les FIP présentent un risque élevé de perte en capital. En effet, le capital du Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie et l'investisseur est susceptible de perdre tout ou partie de la somme investie. Il existe par conséquent pour le porteur de part du Fonds, un risque de perdre tout ou partie du capital initialement investi.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- **Risque de crédit** : Le Fonds peut investir dans des actifs obligataires, monétaires et diversifiés. La dégradation de la qualité des émetteurs pourrait entraîner une baisse de la valeur des titres de crédit, ce qui pourrait entraîner une baisse de la Valeur liquidative des parts du Fonds.
- **Risque actions non cotées** : Les PME dans lesquelles le Fonds investit peuvent être confrontées à des difficultés économiques, de gestion etc., qui peuvent se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.
- **Risque de liquidité** : Les titres non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds étant susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un Marché Financier que le Fonds peut détenir. Par ailleurs, le Fonds étant souscrit par un nombre restreint d'investisseurs, la liquidité des parts peut s'avérer très réduite au cours de la durée de vie du Fonds.
- **Risque lié à l'évaluation des titres** : Compte tenu de la difficulté à estimer la valeur des titres non cotés d'une part, et du cours à un instant donné des titres admis sur un Marché Financier d'autre part, la Valeur liquidative du Fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs du Fonds.

Les autres facteurs de risques sont détaillés dans le Règlement du Fonds.

4. FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

CATEGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum ¹	Dont TFAM distributeur maximum ²
Droit d'entrée et de sortie	0,6 %	0,79 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,57 %*	1,43 %
Frais de constitution	0,12 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,36 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,36 %	0 %
Total	5,01 %*	2,22 %*

¹ Le TFAM gestionnaire et distributeur est calculé sur la durée de vie du Fonds, prorogations éventuelles incluses, soit 8 ans.

² Le TFAM distributeur est calculé sur la durée de vie du Fonds hors éventuelles prorogations, soit 6 ans.

* Ces taux, indiqués sur la base du montant total des souscriptions pour les catégories de frais visées, sont donnés à titre indicatif. Ces frais sont en réalité calculés sur la base de l'Actif net.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion («Carried interest»).

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion («Carried interest»)	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribués aux porteurs de parts de carried interest	PVD	20 %
Pourcentage minimal du montant de souscription que les titulaires de parts de carried doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage ci-dessus mentionné	SM	0,25 %
Conditions de rentabilité du fonds qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts de carried interest puissent bénéficier du pourcentage ci-dessus mentionné	RM Remboursement des parts A et des parts B	100 %

Comparaison selon trois scénarios de performance, entre la valeur liquidative des parts attribuées au souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du «Carried interest».

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : huit ans

SCENARIOS DE PERFORMANCE (évolution de l'actif du Fonds depuis la souscription en % de la valeur initiale)	MONTANT TOTAUX, SUR TOUTE LA DUREE DE VIE DU FONDS ou sur la durée maximale de détention des titres de capital ou donnant accès au capital de la société par le souscripteur, pour une souscription initiale (droit d'entrée inclus) de 1.000 euros dans le fonds					
	Souscription initiale totale	Droit d'entrée	Frais et commission de gestion et de distribution	Frais et commissions de distribution	Impact du «carried interest»	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts ordinaires lors de la liquidation
Scénario pessimiste : 50 %	1.000	48	302	109	0	150
Scénario moyen : 150 %	1.000	48	302	109	35	1.091
Scénario optimiste : 250 %	1.000	48	302	109	225	1.853

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 6 de l'arrêté du 2 novembre 2010 pris pour l'application du décret n° 2010-1311 du 2 novembre 2010 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés à l'article 885-0 V bis du code général des impôts.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux articles 22 à 27 du Règlement du Fonds disponible sur le site Internet : www.turennecapital.com.

5. INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : Caceis Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds :

Le règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition de l'actif sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de gestion dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique.

Le règlement et la dernière lettre d'information du Fonds peuvent également être consultés sur le site : www.turennecapital.com.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

Tous les six (6) mois (31 mars et 30 septembre), la Société de gestion établit les valeurs liquidatives des parts du Fonds. La Valeur liquidative est affichée dans les locaux de la Société de gestion le premier jour ouvrable qui suit sa certification, communiquée à l'AMF et mise en ligne sur le site Internet www.turennecapital.com.

Le montant et la date de calcul de cette Valeur liquidative sont communiqués à tout Porteur de parts qui en fait la demande.

Fiscalité :

Le Fonds a vocation à permettre aux porteurs de parts de catégorie A de bénéficier, sous certaines conditions, des avantages fiscaux suivants : **(i) Réduction d'impôt sur le revenu (« IR »)** de 22 % du montant total net investi (hors droits d'entrée), plafonnée à 2.640 euros par an pour les contribuables seuls et à 5.280 euros par an pour les couples soumis à une imposition commune ; **ET (ii) Exonération d'IR** sur les produits et plus-values que le Fonds pourrait distribuer aux porteurs de parts de catégorie A (et l'éventuelle plus-value qu'ils pourraient réaliser sur la cession des parts du Fonds). Une Note Fiscale distincte, non visée par l'AMF, décrit les conditions pour bénéficier de ces régimes fiscaux. Cette Note Fiscale est disponible sur simple demande écrite adressée à la Société de gestion.

Informations contenues dans le DICI :

La responsabilité de Turenne Capital Partenaires ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement du Fonds.

Le Fonds est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Turenne Capital Partenaires est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 octobre 2011.

Pour toute question, s'adresser à Turenne Capital Partenaires
e-mail : info@turennecapital.com - Téléphone : 01 53 43 03 03

